

Note d'information concernant l'année scolaire 2017-2018

Nouveau : Le retour à la semaine des 4 jours

Le conseil communautaire a décidé, après accord de l'ensemble des conseils d'écoles, de revenir à la semaine des 4 jours. Nous sommes toutefois dans l'attente de l'accord du Directeur académique des services de l'Education nationale qui devrait se prononcer après le 12 Juillet 2017. Nous vous transmettrons l'information dès que possible par voie d'affichage et de presse.

Nouveau : Le centre de loisirs des mercredis

En accord avec cette décision du retour à la semaine des 4 Jours et au vu du sondage effectué auprès des parents, il sera proposé au prochain conseil communautaire en date du 12 Juillet de réinstaurer le centre de loisirs des mercredis, qui avait dû être fermé faute de fréquentation suffisante. Les fiches d'inscription et les tarifs seront mis en ligne sur les sites internet des communes ou disponibles en mairie fin Juillet.

Les horaires pour l'année scolaire 2017-2018

Les horaires des transports restent identiques : 16h30 à Salignac et Châteauneuf et 16h15 à Aubignosc.

Horaires scolaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AUBIGNOSC	8H30-11H45 13H30-16H15	8H30-11H45 13H30-16H15		8H30-11H45 13H30-16H15	8H30-11H45 13H30-16H15
CHATEAUNEUF VSD	8H45-12H00 13H45-16H30	8H45-12H00 13H45-16H30		8H45-12H00 13H45-16H30	8H45-12H00 13H45-16H30
SALIGNAC	8H30-11H30 13H30-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30		8H30-11H30 13H30-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30
MONTFORT	9H00-12H00 13H30-16H30	9H00-12H00 13H30-16H30		9H00-12H00 13H30-16H30	9H00-12H00 13H30-16H30
PEIPIN	8h30-11h30 13h30-16h30	8H30-11H30 13H30-16H30		8H30-11H30 13H30-16H30	8H30-11H30 13H30-16H30

Accueil périscolaire du matin et du soir

Les horaires d'ouverture

Les services périscolaires sont ouverts de 7H30 à 8H30 (9H00 pour MONTFORT) et de 16H30 à 18H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis .

Inscription et paiement :

L'inscription à l'accueil périscolaire du matin et du soir se fait par écrit, **au mois, à la quinzaine, au trimestre** ou à **l'année** (et non au jour le jour). La fiche d'inscription doit être transmise une semaine avant la période réservée.

La garderie périscolaire est réglée au régisseur désigné dans chaque commune à la fin du mois.

Toute inscription donne lieu à une facturation. En cas d'absence, le remboursement se fera sur présentation du certificat médical si l'enfant est absent plus de 2 jours (2 jours de carence).

Tarifs :

0,90 € la demi-heure, ou un forfait de 48 € par mois. Toute demi-heure entamée est due.

Cantine

Inscription et paiement :

Pour la pause méridienne, seuls sont pris en charge les enfants inscrits à la cantine.

L'inscription à la cantine se fait par écrit, **à l'année, au trimestre, au mois** ou **à la quinzaine** (et non au jour le jour).

La fiche d'inscription doit impérativement être transmise une semaine avant la période réservée. (*ex : pour une inscription au mois, la fiche d'inscription doit être transmise le lundi précédant le mois réservé*)

Les modifications doivent rester exceptionnelles et être dûment justifiées (maladie,..) Tout repas non décommandé auprès des services compétents avant 9h00 ne sera pas remboursé.

Tarifs

Nouveau : La Communauté de communes a procédé un appel d'offres afin d'ouvrir la possibilité à plusieurs prestataires de répondre au marché « fourniture de repas cantine ». Le choix du prestataire ne sera connu que le 12 Juillet. Toutefois comme l'année dernière les repas seront facturés au prix coûtant (4.05€ tarif indicatif à ce jour, marché en cours de renouvellement). Pour rappel, ce prix ne comprend pas l'intégralité du coût du service puisque les frais de personnel et les locaux ne sont pas comptabilisés.

ATTENTION : Face aux nombreux impayés, la Communauté de communes devrait modifier la facturation des repas. Ainsi le conseil communautaire en date du 12 Juillet devrait acter le passage à une régie, les repas devront être réglés en avance auprès du personnel périscolaire lors du dépôt des fiches d'inscription. Le passage à cette nouvelle facturation sera, le cas échéant, communiquée par le biais des panneaux d'affichage et de sites internet des mairies et détaillera les modalités pratiques.

Informations complémentaires

Les fiches d'inscription aux services périscolaires (cantine, garderie, mercredis) sont à retirer auprès du personnel périscolaire et à remettre au personnel périscolaire.

Pour la rentrée scolaire les fiches d'inscription sont également disponibles en mairie et sur leurs sites internet.

Les fiches d'inscription à la cantine et à la garderie seront à retourner sur les différents sites concernés (garderie de Montfort, Aubignosc, Salignac et bureau les P'tites Bouilles à Peipin) avec le paiement soit le mercredi 30 Août ou le Jeudi 31 Août de 8h à 11h00 ou de 16h à 18h.

Les fiches extrascolaires (vacances et mercredis) sont à retourner au bureau les P'tites bouilles à Peipin .

Si un enfant n'est pas inscrit, il ne sera pas pris en charge et ne sera donc pas sous la responsabilité de la CCJLVD !
Les parents qui ne se seront pas acquittés des sommes dues au titre des services périscolaires et/ou extrascolaires au titre de l'année précédente ne pourront pas inscrire leurs enfants à la cantine et à la garderie à la rentrée scolaire ni au centre de loisirs lors des vacances scolaires.

Contact périscolaire :

- AUBIGNOSC : 04 92 36 11 17
- CVSD : 04 92 62 40 69
- MONTFORT : 04 92 64 41 95
- PEIPIN : 04 92 62 52 41
- SALIGNAC : 04 92 61 06 82

Centre de loisirs les P'tite Bouilles

La CCLVD organise des centres des loisirs pendant les petites vacances (automne, hiver, printemps) et le mois de juillet.
Plus d'info : « Les P'tites Bouilles » - 04 92 62 52 41 - lesptitesbouilles04@orange.fr